

Image not found or type unknown



Sci et responsabilité des associés

Par **gracinha**, le **09/09/2016** à **16:57**

Bonjour,

J'ai une SCI familiale dont le bilan immobilier a été vendu il y a trois ans (le prêt bancaire n'avait pas de garantie hypothécaire) .Les associés ne peuvent plus rembourser le reliquat de la dette.

Un seul a un bien immobilier, acheté à crédit, en indivision.

Comment déclarer la cessation de paiement et quelle conséquences pour les associés ?

Merci par avance pour votre aide